



# HEBDO

## ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS : PRIORITE A LA PREVENTION

Faire diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail, c'est l'objectif affiché de la campagne d'information lancée par le ministère en charge du travail. Cette campagne est aussi l'occasion pour l'INRS de rappeler l'importance de la prévention et de présenter l'ensemble des ressources et des outils qu'il met à disposition des entreprises pour agir à la suite d'un accident.

Si le nombre d'accidents du travail graves et mortels a chuté ces dernières décennies, la sinistralité reste encore trop importante. En 2021, près de 640 000 accidents du travail ont été recensés, dont 693 mortels. Le [plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025](#) lancé par le ministère en charge du travail axe l'effort de prévention en direction des publics les plus exposés : les jeunes et nouveaux embauchés, les travailleurs intérimaires, les travailleurs indépendants et détachés, et les TPE-PME. Il cible également les principaux risques à l'origine d'accidents graves et mortels tels que le risque routier, le risque de chutes de hauteur ou encore les risques liés à l'utilisation de certaines machines. La nouvelle campagne lancée par le ministère chargé du travail vise à sensibiliser les entreprises et à les inciter à agir pour prévenir les accidents. La campagne s'articule autour d'actions de sensibilisation des employeurs et des salariés (spots télé et radio, annonces sur le web, les réseaux sociaux et la presse professionnelle) visant à faire connaître les risques d'accidents.

Voir le site de la campagne :

[Stop aux accidents du travail graves et mortels - Ministère chargé du Travail](#)

### Prévenir les accidents du travail : comment agir ?

Les accidents graves et mortels ne sont pas une fatalité. Des solutions de prévention existent et doivent être mises en place. Agir efficacement nécessite de tirer des enseignements des accidents passés. Lorsqu'un accident du travail survient, il est en effet indispensable d'en identifier les causes et de mettre en place des actions correctives adaptées pour éviter qu'il ne se reproduise.

Pour accompagner les entreprises dans cette tâche essentielle mais parfois complexe, l'INRS propose de nombreuses ressources :

- [Brochure : Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention - ED 6481](#)
- [Agir suite à un accident du travail - outil 82](#)
- [Dossier web : Analyse des accidents du travail](#)
- [Article : Agir après un accident du travail - Travail & Sécurité \(septembre 2023\)](#)

# Rendez-vous de Travail & Sécurité : Analyser un accident du travail

Le 24 octobre 2023 à 11h, la rédaction du magazine Travail & Sécurité organise une table ronde en ligne sur le thème « [Analyser un accident du travail : une étape clé pour la prévention](#) ».

Des ressources sont également disponibles pour mieux comprendre et mieux prévenir les principaux risques à l'origine des accidents graves et mortels :

- Le [risque routier](#) ;
- Les [chutes de hauteur](#) ;
- l'[utilisation des machines](#) ;
- Les manutentions manuelles (voir les dossiers [Troubles musculosquelettiques \(TMS\)](#) et [Lombalgies](#)) ;
- Le [risque électrique](#) ;
- Le [travail par fortes chaleurs](#).

Enfin, une offre spécifique est disponible pour les publics particulièrement vulnérables que sont les [jeunes travailleurs](#), les [nouveaux embauchés](#) et les [intérimaires](#).

## Évaluer les risques professionnels : le socle de la démarche de prévention

La prévention des accidents du travail repose également sur l'évaluation des risques professionnels. Ici encore, l'INRS propose notamment aux TPE/PME des [outils sectoriels](#) pour les aider à évaluer leurs risques spécifiques, réaliser leur document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et mettre en œuvre leur plan d'actions.

Source : INRS - Septembre 2023